

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 novembre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3551)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 27

présenté par  
M. Isaac-Sibille

-----

**ARTICLE 28**

À la dernière phrase de l'alinéa 4, substituer à la référence :

« et 15° »

les références :

« , 15° et 18° ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement, travaillé avec France Asso Santé, vise à rétablir l'exonération du ticket modérateur dont bénéficient actuellement les donneurs d'organes, dans le cadre du Forfait urgences.

Aujourd'hui les donneurs d'organes se rendant aux urgences sont exonérés du ticket modérateur lorsque le motif du passage est lié à leur don d'organes, tout comme les personnes en ALD ou en invalidité. Cet amendement vise donc à rétablir l'exonération dont ils bénéficient actuellement, dans le cadre du Forfait urgences.